

Date de Convocation 07 mars 2016 Date d’Affichage 21 mars 2016	Séance du 11 mars 2016 L'an deux mille seize et le 11 mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Renaudot Roger, Maire, conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 du Code Général des Collectivités territoriales.
---	--

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

MM RENAUDOT Roger, DUCRAY Bruno, TOURNIER Michel, CHAPPUIS Jean Pierre, DAGOT Denis, Mme TETU Pascale, MM. GILG Tony, GRADOT Didier, VERNET Guy, PONCET Marin et BLONDEAU Philippe.

Excusés : Mme VIENNET Céline, M. MASSON Philippe.

Monsieur DAGOT Denis a été élu secrétaire de séance.

DCM 10 Compte administratif 2015 «Commune»	<p>Le Maire présente le compte administratif du budget communal 2015. La balance s'établit comme suit :</p> <p>Fonctionnement :</p> <p style="padding-left: 40px;">Dépenses : 211 858,92 €uros Recettes : 331 481,34 €uros</p> <p>Investissement :</p> <p style="padding-left: 40px;">Dépenses : 515 604,01 €uros Recettes : 319 701,52 €uros</p> <p>Le Maire demande au premier adjoint de soumettre au Conseil Municipal l'approbation par vote du compte administratif Commune et quitte la séance. Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents approuve le compte administratif 2015 Commune.</p>
DCM 11 Compte Administratif 2015 « Assainissement »	<p>Le Maire présente le compte administratif du budget Assainissement 2015 La balance s'établit comme suit :</p> <p>Exploitation :</p> <p style="padding-left: 40px;">Dépenses : 27 268,48 €uros Recettes : 66 381,86 €uros</p> <p>Investissement :</p> <p style="padding-left: 40px;">Dépenses : 15 536,55 €uros Recettes : 13 841, 59 €uros</p> <p>Le Maire demande au premier adjoint de soumettre au Conseil Municipal l'approbation par vote du compte administratif Assainissement et quitte la séance. Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents approuve le compte administratif 2015 Assainissement.</p>

<p>DCM 12</p> <p>Compte Administratif 2015 « Eau »</p>	<p>Le Maire présente le compte administratif du budget Eau 2015 La balance s'établit comme suit :</p> <p>Exploitation :</p> <p style="padding-left: 40px;">Dépenses : 53 111,42 €uros Recettes : 75 597,07 €uros</p> <p>Investissement :</p> <p style="padding-left: 40px;">Dépenses : 21 248,80 €uros Recettes : 20 961,61 €uros</p> <p>Le Maire demande au premier adjoint de soumettre au Conseil Municipal l'approbation par vote du compte administratif Eau et quitte la séance. Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents approuve le compte administratif 2015 Eau.</p>
<p>DCM 13</p> <p>Comptes de gestion 2015</p>	<p>Les comptes de gestion Commune, Eau et Assainissement 2015 présentés par le Trésorier Municipal sont en concordance avec les comptes administratifs Commune, Eau et Assainissement 2015. Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents autorise le Maire à les signer.</p>
<p>DCM 14</p> <p>Devis Luminaires Mairie</p>	<p>Le Maire expose qu'il serait nécessaire de profiter des travaux de réfection de la salle de conseil pour changer les luminaires.</p> <p>Le Conseil Municipal par 10 voix pour (M. Gilg Tony ne prend pas part au vote) autorise le maire à signer le devis avec l'entreprise Gilg à Voray sur l'Ognon d'un montant de 1.062,85 €uros HT.</p>
<p>DCM 15</p> <p>Renouvellement du contrat de la secrétaire.</p>	<p>Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents autorise le Maire à renouveler le contrat de la secrétaire de Mairie pour une durée de 1 an à compter du 1er avril 2016 à raison de 15 heures hebdomadaire avec une rémunération à l'indice nouveau majoré 314.</p>
<p>DCM 16</p> <p>Renouvellement du contrat aidé de l'employé communal.</p>	<p>Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents autorise le Maire à renouveler le contrat de notre employé CAE pour une durée de 1 an à compter du 1er mai 2016 à raison de 20 heures hebdomadaire.</p>
<p>DCM 17</p> <p>Avenant à la convention « Entretien des Ecoles » avec la CCPR.</p>	<p>Le Maire rappelle que la commune a signée en 2014, lors du transfert de la compétence scolaire une convention avec la CCPR en vue de l'entretien des équipements scolaires. Cette convention concerne la prise en charge, par la CCPR, des heures d'entretien des abords des locaux scolaires réalisés par nos agents communaux. Le Maire rappelle également que cette convention a été signée pour une durée de 2ans. Le Maire propose de signer un avenant avec la CCPR en vue du prolongement pour une durée de 3ans de la convention de prise en charge des heures d'entretien des abords des locaux scolaires. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le 1er adjoint à signer un avenant d'une durée de 3 ans à la convention relative à l'entretien des abords des locaux scolaires avec la CCPR.</p>

<p>DCM 18</p> <p>Réaménagement de locaux libérés par la Poste.</p>	<p>La libération de locaux communaux par LA POSTE pose la question du devenir de cet immeuble. Une proposition d'Étude de Faisabilité par un cabinet d'architecte est adopté à l'unanimité des présents.</p>
<p>Questions diverses</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mme Anne-Line TRIOMPHE, démissionnaire, est remplacé dans la commission «Information» par M. Marin PONCET, dans la Commission «Budget» par M. Guy VERNET, et par Philippe BLONDEAU en tant suppléant auprès du Syndicat Mixte d'aménagement de la vallée de l'Ognon. - La loi «NOTRe», stipule que L'indemnité du Maire des communes de moins de 1000 habitants devient une dépense obligatoire à compter du 1er janvier 2016 à son taux «Normal» de 31 % de l'indice brut 1015, Le conseil municipal n'a plus la possibilité de réduire ce taux. - La commission «Voirie» va se réunir pour valider et compléter la proposition de la société T1 à Châtillon le Duc pour améliorer la signalétique horizontale dans le village. - Le déplacement de la pompe à bras est planifié dimanche 10 avril à 8h00. - Il est proposé d'améliorer la signalétique du village. - Attente de la proposition de Travaux du SIED pour déclencher la phase II d'optimisation du Réseau d'éclairage public. - Demande de relance d'une proposition de devis pour la décoration du transformateur en ZA. - L'Agence Postale Communale est ouverte depuis le 2 mars 2016 dans la mairie. Un état des lieux des locaux libérés par la Poste sera réalisé avant de donner quittus.

Les Conseillers,

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
 Ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour copie conforme,
 Le Maire,
 Roger RENAUDOT